

Prendre soin des environnements scolaires

Orientations académiques

Les conditions d'accueil du public scolaire jouent un rôle fondamental dans la transmission des apprentissages et dans le maintien de la capacité d'attention des élèves. Le soin apporté aux environnements scolaires constitue un socle de base pour un climat scolaire sain. Il est donc important de prendre soin de tous les environnements scolaires, en relation avec les temps de vie des élèves, autour d'une attention particulière portée aux espaces scolaires, base d'une culture commune en la matière.

Au niveau académique, les objectifs de renforcement sont les suivants :

Les personnels de direction doivent impulser une politique permettant de gérer les espaces scolaires et d'en faire des lieux calmes mais aussi vivants, permettant de développer des compétences psychosociales complémentaires de toutes les compétences scolaires. L'autonomie et la responsabilisation de l'élève doivent être au centre des préoccupations.

- **Le chef d'établissement peut s'appuyer sur les instances de l'EPLÉ mais également sur la démocratie collégienne ou lycéenne :** la participation des élèves à la construction des environnements et des espaces scolaires est essentielle. A ce titre, les Conseillers principaux d'éducation jouent un rôle fondamental. Il existe encore une marge de manœuvre importante concernant la mobilisation des élèves au travers des CVC (Conseils de la vie collégienne) et des CVL (Conseils de la vie lycéenne). Les établissements qui mobilisent les instances élèves dans la construction de leur environnement de travail constatent un retour positif concernant leur attitude : respect des lieux, transmission entre génération d'élèves, mobilisation sur d'autres projets, ...
- **Un travail doit être réalisé avec la collectivité territoriale de rattachement et les partenaires** sur les aménagements courants mais aussi « prévisionnels » concernant les restructurations des établissements. Cette réflexion doit avoir lieu en amont dans le cas de travaux, mais doit être impulsée dans le cadre d'une politique éducative prenant en compte l'aménagement d'espaces scolaires cohérents, répondant à un projet pédagogique et éducatif bien identifié et partagé. Le pilotage est là aussi primordial.
- **Dans chaque établissement,** une réflexion doit exister concernant :
 - Les espaces communs (toilettes, vestiaires, ascenseurs, divers recoins, ...),
 - La création d'espaces conviviaux et d'espaces de travail pour les élèves.
 - L'aménagement et l'utilisation de la classe ainsi que des salles d'études ou de travail.
 - Des espaces de repos à destination des élèves et des personnels doivent également être pensés.

- Le Centre de documentation et d'information en ses différents usages. A ce titre [l'expérimentation sur les Centres de connaissances et de culture \(3C\)](#) peut servir de base à la réflexion.

Les écoles et établissements scolaires doivent se constituer en une communauté d'adultes qui œuvrent collectivement afin de mettre en place des procédures et des attitudes adaptées pour atteindre les résultats attendus en termes de respect des règles de la vie collective, de respect des environnements, de respect de soi et de sa santé. A ce titre, les enseignants et tous les personnels doivent être sensibilisés à ce travail éducatif qui permet de réguler les espaces scolaires. Chacun, dans son rôle, doit faire œuvre collective.

Les pistes d'action sont les suivantes :

- **La formation des cadres** : la notion de climat scolaire est traitée dans la **formation initiale des personnels de direction et des inspecteurs**. Il faut poursuivre ce travail en formant également les **cadres administratifs**, acteurs importants de la gestion des environnements scolaires.
Par ailleurs, il faut également développer une politique de **formation continue** sur cette problématique : un module de formation sera disponible.
- **La formation des enseignants** : si l'on veut tendre vers une culture commune, il est indispensable que les enseignants soient davantage sensibilisés à ces questions.
- **Un travail encore plus approfondi avec les collectivités territoriales** : que ce soit au niveau de l'accompagnement des établissements en restructuration ou pour ce qui relève de politiques de travaux ou d'équipements, **l'académie souhaite approfondir le dialogue avec les collectivités territoriales en mobilisant l'expertise pédagogique et éducative** permettant d'équiper les établissements scolaires de façon à la fois pertinente et cohérente.
- **La sécurité** : la sécurisation de l'espace scolaire est au cœur de l'action¹. Réfléchir au climat scolaire permet de contribuer à l'amélioration de la sécurité, et inversement. **Les formations ou les occasions d'échanges, qui permettent de croiser les regards et expériences, doivent être privilégiées.** Elles doivent être mises en cohérence avec le protocole académique de gestion de crise, renforçant là encore la collaboration avec les préfetures, les forces de sécurité intérieures et les collectivités territoriales de rattachement.

¹ Instruction du 12 avril 2017 relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires (NOR : INTK1711450JC)

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115583